

# JOURNAL DE LA HAYE.

## PREX DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces.	30 fr.
pour un an . . . 26 fr.	16 fr.
six mois . . . 14 fr.	8 fr.
trois mois . . . 7 fr.	

## PREX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbré  
compris et 10c. par ligne en sus.

BUREAU DE LA REDACTION,  
à La Haye, *Lege Nieuwstraat*,  
derrière le *Prinsgracht*, No. 122.  
BUREAU POUR L'ABONNEMENT ET LES  
ANNONCES,  
Chez M. Van Weelden, libraire,  
Spui, à La Haye.  
Les lettres et paquets doivent être  
envoyés à la direction francs de port.

### LA HAYE, 13 Mai.

Voici le discours de clôture de la session législative de 1845-1846, prononcé par Son Exc. le ministre de l'intérieur *ad interim*, dans la séance d'hier :

Nobles et Puissants Seigneurs,

Dès l'ouverture de cette session, le gouvernement, désirant d'un commun accord avec les Etats-Généraux arrêter toutes les mesures qui peuvent compléter ou améliorer nos institutions et notre législation, a soumis à l'examen de VV. NN. PP. d'importantes propositions concernant l'administration intérieure du pays et plus tard divers projets de loi relatifs au Code Pénal.

Les Etats-Généraux ont fait ajouter à leur session prochaine l'adoption des premières de ces mesures législatives et ont l'espérance pour cette année que les propositions concernant les dispositions générales du droit pénal néerlandais auraient ouvert la voie à l'accomplissement de la législation nationale. Cependant, ainsi que le gouvernement en a la confiance, les soins et les instants consacrés par VV. NN. PP. à l'examen de ces propositions, ne seront pas perdus, ils auront au contraire avancé la solution des importantes questions qu'elles renferment.

Des mesures adoptées d'un commun accord avec les Etats-Généraux pour encourager l'importation des substances alimentaires, ont, par la protection du Ciel, répondu à l'attente du gouvernement; de nombreux approvisionnements ont bientôt fait disparaître la crainte d'une disette des denrées nécessaires à la vie, et le sombre avenir signalé à l'approche de l'hiver, lors de l'ouverture de cette session, ne s'est pas réalisé.

L'adoption de la loi des pensions civiles a définitivement pourvu à un besoin depuis longtemps reconnu.

VV. NN. PP. n'ont point oublié le gouvernement relativement à la création d'un fonds pour les exercices de police, par conséquent les mesures proposées pour arrêter l'épidémie de choléra sans suite.

Le gouvernement a tenu compte de l'insécurité qu'il a rencontrée auprès de VV. NN. PP. pour l'adoption des mesures protectrices de notre commerce et de nos manufactures, et de celles qui, relativement aux pavillons français et autres, ont pour principes libéraux que le Roi et le pays désirent voir régner dans nos relations commerciales avec les autres nations. L'augmentation provisoire des droits d'entrée et de sortie que vous avez adoptée, a conduit à des négociations avec la Belgique, dont il est permis d'espérer une heureuse issue.

VV. NN. PP. ont également approuvé plusieurs propositions concernant l'Etat, entre autres celle qui a pour but d'améliorer l'assise au commerce, et d'autres pour les exercices de police, et d'autres encore pour la régularisation de dépenses. C'est par de telles mesures qu'on peut le plus en plus la contribution que l'ordre et la régularité règnent dans les finances de l'Etat, que les dépenses sont couvertes par les recettes, et c'est ainsi que la confiance et le crédit national se consolident.

Cette confiance sera-t-elle justifiée par l'assentiment que vous avez donné aux lois qui ont été votées pour les fonds extraordinaires pour la continuation

d'une chaussée de Bois-le-Duc à Culemborg; pour l'indemnité due par suite des événements de 1830 et des inondations qui avaient eu lieu dans diverses provinces; pour les travaux d'achèvement du *Dedemsvaart*; et pour une subvention extraordinaire en faveur de la société de bienfaisance, qui provient de divers fonds disponibles et n'est pas ainsi une nouvelle charge pour les contribuables.

VV. NN. PP. n'ont pas moins contribué à atteindre ce même but en adoptant la proposition relative au change des anciennes monnaies; cette mesure, mise sur le champ à exécution, se poursuit aujourd'hui avec vigueur.

La sanction que vous avez donnée au projet apportant un changement temporaire à la loi sur la grande pêche, contribuera, ainsi que VV. NN. PP. l'espèrent avec le gouvernement, à favoriser les intérêts de cette branche importante de l'industrie nationale.

C'est ainsi que le gouvernement a vu le concours actif et bienveillant de VV. NN. PP. répondre à ses constants efforts pour assurer le prospérité du pays.

Au nom du Roi, je déclare close la présente session ordinaire des Etats-Généraux.

Par arrêté en date d'hier, le Roi a conféré la croix de commandeur de l'ordre du Lion Néerlandais à M. G. J. Bruce président de la Seconde Chambre des Etats-Généraux. (*Haarlemsche Courant*)

Le roi de Prusse vient d'envoyer la médaille en or, accompagnée d'une lettre autographe de S. M. à notre savant compatriote Halbertsma de Deventer.

LL. AA. RR. le Prince d'Orange et les Princes Alexandre et Henri ont honoré hier au soir de leur présence la première représentation de l'opéra de M. Gantier, et ces augustes personnalités ont à plusieurs reprises manifesté leur satisfaction. La troupe de M. Gantier est très-bien composée, les exercices équestres et autres sont variés et ont fait le plus grand plaisir.

La troupe des Arabes a donné hier sa première représentation sur notre Théâtre-Royal-Français. Rien de plus merveilleux, de plus extraordinaire que les poses, les attitudes et les sauts exécutés par cette troupe moresque; c'est un spectacle des plus nouveaux, des plus surprenants et bien fait pour exciter vivement la curiosité publique. L'agilité et la force musculaire de ces enfants du désert tient vraiment du prodige. Ils ont été accueillis avec enthousiasme et rappelés après la fin de leurs exercices.

Appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article suivant publié par la *Gazette de France* :

Nous remarquons assez singulièrement, en arrivant au palais du duc d'Orléans, que nous avons plutôt l'air de gagner que de solliciter la compassion de ceux qui nous regardent avec une certaine curiosité.

M. de Lafayette est mort avec des regrets de ce qu'il avait fait en 1830.

M. Laffitte a demandé pardon à Dieu et aux hommes. B. Constant a dit en mourant qu'il s'était trompé. MM. Thiers et Barrot en sont aussi à parler de leurs déceptions.

« Si nous avons tous été trompés, disait M. Bérard, qui doit-on en accuser ? » Et abordant cette grave question, il ajoutait : « Je ne crois pas qu'il y ait eu chez le roi une volonté première, une volonté immuable de se soustraire aux conséquences de la révolution de 1830. S'il y a aujourd'hui tendance vers une telle direction, cette tendance est arrivée graduellement, par suite des mauvais conseils et de l'interception de la vérité. »

Il faut bien répéter sans cesse à ces pauvres politiques qui ont voulu faire, en 1830, une expérience sur le corps social, que personne ne les a trompés, et que c'est eux qui se sont trompés.

Et cependant le jour où ils ont détruit une monarchie pour en refaire une autre, ils se sont condamnés à voir tout ce qu'ils voient.

On ne conserve une monarchie qu'avec des principes et des hommes monarchiques, et les idées et les hommes révolutionnaires sont les ennemis de la monarchie. Il a donc fallu successivement écarter tous les hommes de révolution des affaires, et l'étonnement que M. Bérard manifeste dans ses *Souvenirs historiques*, en entendant un de ses amis lui dire, en parlant des doctrinaires : « Nous avons plus de confiance, pour défendre le trône actuel, dans ceux qui ont voulu défendre le dernier que dans ceux qui l'ont renversé, » prouve la bonne foi de ces pauvres gens qui ont renversé une monarchie sans savoir ce qu'ils faisaient.

M. de Lafayette qui voulait un trône entouré d'institutions démocratiques, M. Laffitte qui voulait un roi qui dut sa couronne à une majorité de la chambre, M. Barrot qui voulait un roi de son choix, et M. Thiers qui voulait un roi qui régnât et ne gouvernât pas, demandaient des choses incompatibles avec le génie de la nation, c'étaient des idées inconciliables, des mots et des institutions qui hurlaient de se trouver ensemble.

Ecoutez tous les amis de ces messieurs; ils attribuent tout ce qui se voit à la funeste influence des doctrinaires sur la révolution de 1830; tandis que les doctrinaires n'ont fait que suivre le mouvement des opinions et des intérêts, en les empêchant d'aller trop vite dans les sens monarchiques.

La France désirait conquérir sa liberté, mais la France ne voulait pas de révolution; elle repoussa les idées d'agression et de guerre; ceux qui voulurent la paix et l'ordre marchèrent avec elle.

Deux hommes se mirent à la tête de ce mouvement : l'un, M. de Talleyrand, se rendit en Angleterre, et avant de partir, il dit : « La révolution veut la guerre, elle ne l'aura pas, je vais relever la conférence de Londres; l'autre, M. Périer, se mit en travers du mouvement révolutionnaire à l'intérieur; il prit le ministère après le 13 février et jura que les échafauds ne se relèveraient pas. La France a donc voulu éviter à tout prix 93 et 1819, et tous les hommes qui se sont présentés avec cette politique ont été les instruments dont elle s'est servi.

Les hommes suspects à ses yeux dès les premiers jours ont été ceux qui l'avaient jetée dans tous les périls dont elle était environnée. Elle avait applaudi au retrait des ordonnances, M. de Lafayette avait dit : *Il est trop tard*, et prononcé la déchéance du roi. Elle avait accueilli avec joie les abdications, M. Barrot s'était chargé de passer trois générations de rois. Tous ceux qui ont connu le duc d'Orléans, dit M. Bérard, savent quels étaient ses sentiments à l'égard de Charles X. Jamais il n'eût accepté le royaume tant que son cousin serait resté dans le voisinage de Paris ou même aurait manifesté l'intention de rentrer en France. Celui qui a le plus fait pour décider le départ de Charles X de Rambouillet et son embarquement pour Cherbourg, a donc efficacement contribué à porter le duc d'Orléans sur le trône, et celui-là c'est Odilon Barrot.

La France sait que M. Laffitte a décidé M. de Lafayette à la révolution, et que M. Thiers a décidé M. Laffitte à ne pas accepter le retrait des ordonnances. Elle sait en même temps que M. Guizot a décidé M. Laffitte à

## FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 13 MAI 1846.

### ETUDES CRITIQUES SUR LE FEUILLETON-ROMAN.

#### LE JUIF ERRANT DE M. EUGÈNE SUE.

##### CONCLUSION. (1).

Il faut finir. Le *Juif errant* lui-même, cet infatigable marcheur, s'est arrêté, et peut-être pouvons-nous nous féliciter d'avoir contribué à lui donner, ainsi qu'à sa compagnie de voyageurs, tant de repos. Faisons comme le *Juif errant*. Arrêtons-nous, sans à reprendre plus tard avec lui notre course, si nous trouvons encore quelques vérités utiles à dire. La critique est arrivée à cette heure difficile où, après avoir jugé les autres, elle se juge elle-même. Elle va descendre du modeste tribunal dont les arrêts, faibles et caducs, peuvent devenir tout puissants quand la raison générale les adopte et que la conscience publique les revêt de sa sanction, et elle se demande avec quelque anxiété si elle a rempli sa tâche.

Du moins peut-elle affirmer qu'elle a prononcé ses jugements en âme et conscience, sans partialité, sans colère; elle a dit la vérité favorable à l'auteur, comme la vérité qui lui était contraire; partout où elle a vu le talent incontestable de l'écrivain se révéler, elle n'a essayé ni de le nier, ni de l'amoindrir. Là où elle a manqué à sa tâche, qu'on veuille bien n'accuser de ses manquements que son insuffisance, et les tristes conditions du travail intellectuel dans un siècle de lutte et de combat, où l'on ne peut rien faire avec suite, et où la réflexion cherche en vain à s'isoler du courant général qui emporte les hommes et les choses, pour approfondir un sujet. Si elle n'a pas dit tout ce qu'il y avait à dire, du moins a-t-elle indiqué quelques-unes des nombreuses questions que l'ouvrage de M. Sue soulevait.

Elle l'a étudié au point de vue de l'art, et elle a montré le mérite du livre bien au-dessous de son succès. La donnée lui en est d'abord apparue avec son ineffable ridicule : la lutte de la postérité du Juif errant contre les jésuites, qui lui disputent une succession immense, lutte dans laquelle cette postérité est alternativement secourue par le Juif errant et par la sanglante denture du banquet d'Hérode qui, il y a dix-huit siècles et demi, demandait la tête de saint Jean-Baptiste pour prix d'un pauvre grabat.

Dans l'application de cette étrange donnée, elle a dû signaler l'emploi

presque partout maladroit ou peu motivé du merveilleux. Comment tolérer ce spectacle de la vie fantastique couloyant la vie réelle, de la fantasmagorie, qui a besoin des ténèbres, traînée au grand soleil, de la légende du *Juif errant* mise en contact avec des événements historiques de nos jours et des personnages contemporains? Elle a fait voir tout ce qu'il y avait d'incohérent et de contradictoire dans cette faussée précision et cette prétendue exactitude de l'auteur, qui veut qu'on voie bien que l'intérêt composé a pu élever, jusqu'au capital énorme de 112 millions, 150,000 francs placés à la fin du règne de Louis XIV, quand on les rapproche de l'intervention fantastique, non-seulement du Juif errant, mais de la Juive errante, dont la légende est inconnue à presque tout le monde, et n'est point par conséquent acceptée, et elle s'est plainte de ce mariage de l'arithmétique et de l'imagination, de *Barème* et des *Mille et une Nuits*, qui faisait de la lampe d'Aladin une règle d'intérêts composés.

Pourquoi, en outre, le Juif errant, ce prétendu héros du livre, est-il relégué sur le second plan et réduit à un rôle subalterne? Qu'est-il, en effet? le facteur ou le commissionnaire des autres personnages, rien de plus. Pourquoi ces apparitions si inutiles et si mal motivées, et de si grandes machines employées à obtenir de si petits effets? Horace et la raison ont dit que la présence du dieu dans le drame devait être justifiée par un grand intérêt; jamais règle ne fut si peu suivie. Pourquoi le Juif errant fait-il la courte échelle aux héritiers du sultan de Rennepont, toutes les fois qu'ils sont emprisonnés, ce que le premier passant pouvait faire, et pourquoi Hérodiade revient-elle exprès de l'Amérique du Nord pour indiquer un codicille du testament du sultan de Rennepont, que le hasard le plus vulgaire aurait pu faire découvrir? Sans préjudice du ridicule incroyable de cette apparition par-devant notaire — nous savions que l'on comparaisait en l'étude de mondit M. Bonnaire, Champion ou autre, mais non pas que l'on y apparût — cette idée bouffonne a l'inconvénient de donner des torts réels à M. Sue envers Rabat Joie, le digne chien de Sibérie, qui, en traitant Rodin comme il a traité Monsieur, le carlin grognon et perfide de madame Grivois, l'analogue à quatre pattes de l'*homme vierge et laid* de la rue du Milieu-des-Ursins, aurait épargné un si long voyage à Hérodiade, et aurait tout aussi bien déterminé une péripétie.

Passé-t-on du surnaturel au naturel, on rencontre d'aussi graves défauts. D'abord vient un vice capital résultant de la donnée même du livre. Comme le dénouement dépend de la présence à Paris de cinq individus que les jésuites veulent en écarter, le ressort de l'intérêt de ces quatre volumes est le même; il s'agit toujours de gens qu'on arrête, qui s'évadent, et qu'on arrête encore, ce qui produit une fatigante monotonie. Ce vice est singulièrement aggravé par les invraisemblances énormes que l'auteur accumule pour amener ces arrestations et ces fuites. Puis vient la contradiction choquante qui existe entre la manière dont l'auteur peint les jésuites et la manière dont il les met en action. Quand il en parle, ils sont souverainement habiles; quand ils agissent, ils deviennent souverainement maladroits. Capables de tous les crimes, ils sont cependant si timides et si mal inspirés, qu'ils n'emploient dans une affaire capitale pour eux, que de petits moyens qui ne sauraient les conduire au but.

En vain M. Sue a essayé de transférer, par un changement de front, sur les épaules d'un de ses personnages, l'abbé d'Aigrigny, la faute de compo-

sition que la critique reprochait à juste titre à l'auteur. Cet expédient d'un écrivain en déroute n'a rien changé à la monotonie du ressort des quatre premiers volumes, et par conséquent il ne modifie en rien l'œuf et la satiété qui résultent souvent de cette monotonie. En outre, l'auteur a toujours à expliquer deux choses qui restent inexplicables : pourquoi l'abbé d'Aigrigny est-il peint dans les trois premiers volumes comme le démon de l'astuce et de la ruse et comme le génie du mal, si dans le quatrième il devait être représenté comme incapable et placé si fort au-dessous de l'ignoble Rodin? Comment justifier cette contradiction et ce défaut de cohérence dans le même caractère?

Et même si l'on consentait à fermer les yeux sur cette inconséquence, comment expliquer l'étrange inintelligence des jésuites, ces hommes si adroits, au dire de M. Sue, qui auraient choisi pour les représenter, dans l'affaire la plus importante de l'époque, un incapable, et leur incapable incurie à eux, les plus actifs et les plus vigilants de tous les hommes, qui, malgré tant de fautes commises, auraient maintenu, dans des fonctions où il peut tout perdre, un homme dont l'incapacité doit leur être parfaitement connue? Même observation pour Rodin. S'il est si habile homme, comment a-t-il laissé l'abbé d'Aigrigny commettre tant de fautes, et comment a-t-il le succès de l'affaire, sans user des pouvoirs qui, jusque-là, ont été pour lui en ôter la direction? S'il est si consommé dans l'art d'exciter et d'exploiter les passions, et s'il méprise l'emploi des moyens violents, pourquoi, dans la première partie, l'avoir peint comme un homme violent et allant brutalement au mal; comme une espèce de cuisse, étranger au monde, et qui, par conséquent, doit ignorer l'art difficile d'agir sur les passions et sur les idées?

Ajoutez à ces observations critiques celles qui se présentent naturellement sur le style, gâté par une nuance d'emphase partout où l'auteur veut le rendre poétique et élevé, assez facile quoique sans correction et sans caractère dans le courant du livre, mais descendant aux dernières bassesses de l'expression et jusqu'à la cynique trivialité de l'argot, quand le romancier veut peindre les mœurs des classes populaires.

Voilà quelles ont été les observations de la critique relativement à la question d'art. On voit qu'elles portent sur le fond et sur la forme, et qu'elles ne laissent d'intact que des scènes de détail et des caractères particuliers. Donc, comme œuvre d'art, la composition de M. Sue est extrêmement imparfaite; malgré des beautés réelles, on ne saurait expliquer son succès par son mérite. A quels mobiles faut-il donc attribuer ce succès?

Ici la critique a dû montrer les machines que M. Sue a fait mouvoir pour réussir en dehors de la littérature. L'art, dont les puritains littéraires ne voulaient pas même faire l'auxiliaire de la morale, de peur de le faire égarer et de l'amoindrir, est devenu le complice de la politique; et de quelle politique! Le *Juif errant* a été chargé de préparer un terrain au ministère de M. Thiers, en contribuant à développer et à populariser le mouvement contre le clergé, que les étourderies éloquentes de M. de Montalembert et son penchant anti-français pour l'ultramontanisme avaient fait naître, et que des écrivains universitaires avaient propagé dans des livres de polémique historique, mais sans le faire descendre dans les masses. La première recette de succès de M. Sue a donc été l'exploitation des passions contre les jésuites, et, à l'aide d'une confusion facile à établir, des passions

(1) Cette X<sup>e</sup> lettre fut écrite après la publication du 4<sup>e</sup> volume du *Juif errant*. Nous commencerons demain la reproduction de la nouvelle série de lettres écrites par M. Nettement à l'époque où M. Sue avait repris son travail.

La révolution, et qu'ils ont tout fait pour que la quasi-légitimité... Les quatre hommes qui ont fait le plus pour la révolution sont donc MM. Lafayette, Laffitte, Barrot et Thiers. Comment, disait M. Bérard, les hommes qui ont le plus contribué à la révolution sont-ils traités comme des ennemis? La réponse est toute simple: Parce qu'ils ont renversé toutes les bases de la monarchie. Ils ont attaqué l'inviolabilité royale, l'hérédité monarchique, la nécessité de l'impôt, les privilèges, le gouvernement royal, et ils ont substitué à ces maximes le droit de rébellion, la légitimité des rois, le renversement de l'hérédité, l'omnipotence de la chambre élective et le gouvernement parlementaire.

### Affaires religieuses de Bavière.

Deux députés protestants, M. le dbyen Bauer et M. le bourgmestre Languth, ont soumis ces jours derniers à la seconde chambre des états de Bavière un exposé des griefs de leurs coreligionnaires qui se plaignent que le gouvernement viole à leur égard les dispositions de la constitution, relatives à la liberté des cultes. La chambre, après avoir consacré plusieurs séances à la discussion de cet objet, s'est prononcée aujourd'hui d'une manière favorable aux plaignants, fait d'autant plus remarquable que la grande majorité de cette assemblée professe le catholicisme et que le gouvernement avait déclaré par l'organe des ministres que les griefs principaux articulés par M. Bauer et M. Languth n'étaient pas fondés et qu'il avait été fait droit par diverses ordonnances royales à ceux de ces griefs qui avaient été reconnus justes. La chambre a admis, à la majorité de 67 voix contre 61, le premier grief concernant les entraves mises par les autorités, contrairement à la constitution, à la célébration du service divin pour les protestants dissimulés. Elle a admis également comme fondé, à la majorité de 76 voix contre 52, le quatrième grief relatif au changement de religion des enfants en bas âge, changements provoqués par des prêtres catholiques par des moyens contraires à la constitution; enfin, à la majorité de 66 voix contre 65, elle a déclaré fondé le 5<sup>e</sup> grief par lequel les protestants se plaignent de ce que des prêtres catholiques ont donné l'instruction religieuse à des enfants protestants orphelins. Ces griefs, si la chambre haute les accueille, seront portés au pied du trône pour obtenir leur redressement. La discussion qui a eu lieu sur ce point a excité un vif intérêt à Munich; pendant tout le temps qu'elle a duré, une foule considérable de protestants se tenait devant la porte de la chambre.

On sait par les précédentes nouvelles du Caucase que la grande enlèvement de la pléiade des Abadseks, autrefois si hostile, a fait acte de soumission au gouvernement. Le 8 janvier de cette année, une députation de cette tribu arriva à St-Petersbourg pour porter au pied du trône l'expression de son dévouement. Dernièrement plusieurs notables Abadseks sont venus à Tiflis pour se présenter au général en chef. Ce sont les anciens Djabatourof et Douzouboief, l'effendi Abdoul-Gamid, et le député de la jeunesse guerrière Hadji-Zoukoff. (1) Ils ont été très fêtés et on a remarqué que le séjour de Tiflis produisait sur eux la plus agréable impression. C'est la première fois que des Abadseks sont allés voir le chef supérieur du Caucase et se sont trouvés dans une grande ville. Cette existence bruyante et animée, cette vie si nouvelle pour eux, excitaient à chaque instant leur étonnement. La soumission des Abadseks exerce déjà une influence marquante sur les peuplades indépendantes du voisinage. Le 10 mars, les princes Marchaniew, anciens des Bachilbeis, et l'abrek Mahomet-Guirei-Sidof, célèbre par ses brigandages, sont arrivés à Stavropol. Ils ont demandé de se soumettre sans conditions et d'être reçus au nombre des sujets de la Russie, avec la permission de se transporter près des sources de l'Ouroup, sur le grand Zélentchouk, localité qu'ils ont habitée autrefois. Le lieutenant-général Zavadoffsky a accordé, au nom du général en chef, à Sidof son pardon et a permis aux Bachilbeis de se coloniser dans la nouvelle patrie qu'ils ont choisie. Quoique cette tribu ne compte que 4000 âmes mâles, son passage de notre côté exercera néanmoins une grande influence sur les montagnards tcherkesses les plus éloignés. En outre, Guirei-Sidof placera ses aubes sur les bords du grand Zélentchouk, dans tous les endroits où les brigands avaient l'habitude de le traverser, pour se glisser dans les subdivisions de Batalpachinsk et de Kislovodsk. De cette manière, la colonisation des Bachilbeis servira à couvrir notre ligne du Kouban, tout en augmentant considérablement les forces du cordon de la Laba. Le 13 mars, au point du jour, le poste d'observation situé entre Stavropol et Marievka découvrit un parti de brigands dans les ravins boisés des environs. Au signal donné, les cosaques des postes voisins accoururent et se mirent à tirailler avec les brigands. Ces derniers, voyant l'impossibilité de se sauver, résistèrent vigoureusement jusqu'à l'apparition de la réserve des cosaques. Alors ils tentèrent de fuir dans les sinuosités d'un terrain accidenté et boisé, mais bientôt, ayant perdu leur chef et n'espérant plus regagner le Kouban, ils se dispersèrent dans les broussailles et furent tous exterminés par les cosaques. La troupe consistait en onze hommes; six corps ont été apportés à Stavropol, les autres sont restés au fond des ravins. Six chevaux ont été saisis et cinq tués. De notre côté, deux cosaques ont été tués, deux blessés et quatre chevaux ont été tués. On sait maintenant que cette bande de brigands était venue dans l'espoir de faire du butin autour de Stavropol. Tous étaient des abreks, signalés par leurs méfaits, et ils étaient commandés par Mahomet Acha-Atajoukin, prince kabardien émigré. Avec eux se trouvait Moussa-Domogoukoroff, fils du fameux chef des Oubouks, Hadji-Berzek. Leurs cadavres ont été reconnus par plusieurs de nos Tcherkesses soumis. La destruction de ces abreks et surtout d'Atajoukin est un événement très heureux pour la tranquillité de l'aile droite de la ligne du Caucase. En récapitulant tous les importants événements survenus dans le cours de cette année à l'aile droite de la ligne, on peut se réjouir de l'avenir de calme qui attend cette partie du Caucase. Quoique Soleiman-Effendi, l'envoyé de Cham, ait bien rassemblé quelques partisans, il n'a cependant eu aucun succès et a dû renoncer à ses projets d'insurrection. La destruction d'Atajoukin et de sa bande, sont des faits remarquables qui promettent à cette contrée le complet rétablissement de la sécurité. Outre les événements dont il vient d'être question, il n'est rien arrivé de particulier ni sur la ligne ni dans le Daghestan, et tout le Caucase jouit d'une paix profonde.

(1) C'est le titre qui lui est donné dans l'adresse des Abadseks au prince Woronzoff.

contre le clergé et contre le catholicisme. Il a tout à la fois servi ce mouvement et s'en est servi. Sa seconde recette a été un appel adressé aux idées militaires, à la résurrection des passions de l'Empire, rattachées avec précaution à un appel contre les classes nobiliaires, qui ont formé, dans la révolution de 89, le personnel de l'émigration. La formule favorite du système de M. Sue, c'est de donner à la révolution un jésuite ou un carliste à la tête de ses armées. C'est ainsi qu'il a appliqué, sans ménagement pour la première partie, avec plus d'hyperbole pour la seconde, parce que la position des royalistes était beaucoup meilleure que celle du clergé. M. Sue a trouvé un troisième moyen de succès dans la peinture hardie de nos maux et faciles de la portion la moins honorable de classes populaires. Puis il a découvert une excuse à ces peintures licencieuses, et en même temps un quatrième moyen de réussite, dans un appel à cette morale sociale, résumé des impressions passionnées qu'ont laissées les dernières années de ce siècle dans les intelligences, et dont le résultat le plus réel est d'exciter les classes inférieures contre les classes supérieures, en traçant un tableau exagéré des misères et des souffrances de l'ordre social, et en ouvrant aux regards les perspectives d'un monde imaginaire, bâti sur de grands efforts d'utopies, et où les conditions du bien et du mal sont échangées, au grand avantage de l'humanité, qui goûtera, dans ce monde idéal d'or, tous les genres de félicité et de jouissance. M. Sue, le rapport de M. Thiers, commenté par MM. Michelet et Quinet, les étonnantes impatiences de Beranger, et le Livre du Peuple de M. de Lamennais, ont été continuellement déclinés sur l'ouvrage de M. Sue. On dit que les trois influences se sont combinées pour égarer un livre d'un caractère élevé, mais d'une portée plus générale, en raison même d'un certain caractère de vulgarité. Ce n'est point assez d'avoir jugé le livre de M. Sue au point de vue littéraire, et de lui expliquer son succès au point de vue politique, il fallait l'apprécier au point de vue moral. La critique a compris que sa mission sur ce point n'était pas de se borner à peser dans ses balances les fautes contre l'art, mais de se borner à peser l'admissibilité dans la donnée d'un livre et de l'appliquer dans l'exécution, et que sa tâche n'était pas complètement remplie, si elle n'avait, en démasquant les routes souterraines par lesquelles on s'élève au succès, elle avait redonné à sa juste valeur cette fin de non-recevoir que les écrivains opposent à ceux qui les jugent. Il y a donc une autre question, pour les bons esprits et les cœurs droits, est la première de toutes les questions, il faut, avant tout, faire honnêtement un livre, et dire qu'il faut se servir toujours d'armes loyales et être dans le vrai et du beau, de manière à défendre la cause du pays auquel on appartient par sa naissance, et la cause générale de l'humanité, que l'on soutient par les lois qu'on propose des idées justes, vraies, morales et utiles. M. Sue a été l'objet de la critique, dont les devoirs s'accomplissent en montrant à la fois le mérite qu'elle avançait dans la carrière, à l'appui de son livre, au point de vue plus général, c'est-à-dire de son caractère, de sa moralité, son utilité, en examinant les divers points de son œuvre, et en montrant la critique à la première question.

**Nouvelles d'Angleterre.**  
Lord John Russell a annoncé que lord Palmerston présenterait une motion à l'effet de faire décréter que les sucrés des colonies espagnoles seraient admis à l'avenir dans les ports anglais sur le pied des produits similaires des nations favorisées. L'évêque d'Exeter a imaginé un moyen ingénieux de combattre le bill présenté par le lord chancelier à la chambre haute, tendant à abroger les anciennes lois adoptées contre les catholiques, les juifs et les dissidents; il a soumis aux juges des cours de Westminster, dont l'opinion est souveraine en matière de légalité, diverses questions qui peuvent se résumer ainsi: N'est-ce point un crime contre les lois anglaises, déclaré punissable par ces mêmes lois, de dénier méchamment et de proposer délibéré, la suprématie de la reine et de soutenir l'autorité et la juridiction dans ce royaume, du Pape ou de tout autre prince étranger? N'est-ce pas un crime contre les lois anglaises, déclaré punissable par ces mêmes lois, que d'introduire ou de mettre à exécution dans le royaume des bulles ou autres documents superstitieux, émanés du siège de Rome? Il est évident que les anciens décrets de la reine Elisabeth n'ayant pas été abrogés, la réponse des juges ne peut qu'être affirmative. Mais en tout cas, cette réponse ne pourra servir d'arme bien puissante contre le bill proposé, car personne ne nie l'existence de ces décrets; mais ce que veulent les partisans de leur abrogation, c'est faire disparaître du livre des lois anglaises des dispositions qui jurent avec l'esprit du siècle actuel.

Sir Robert Peel a prononcé, en réponse à lord Georges Bentinck, un discours dont nous reproduisons les passages suivants: «L'honorable représentant du Dorsetshire, qui croyait sans doute tout récemment me lancer un carcan, m'a comparé à un ministre français, M. Turgot. Il pensait que je semais le germe d'une révolution en Angleterre en adoptant les principes de M. Turgot. L'honorable représentant du Dorsetshire a-t-il donc lu l'histoire de manière à penser que les doctrines de Turgot amèneraient la révolution française? Si l'aristocratie n'avait pas agi comme elle le fit, si elle n'avait pas assisté pour le maintien des privilèges et des autres privilèges de l'ordre, les doctrines de Turgot auraient-elles préparé la révolution française? Ce ne sont pas les doctrines de Turgot, c'est l'entêtement de l'aristocratie qui a fait tout le mal. Des réflexions approfondies, de longues méditations, m'ont convaincu que des restrictions jugées d'abord par moi impolitiques étaient réellement injustes. Je regrette de n'avoir pas eu cette pensée plus tôt. Je ne crains pas de le répéter, dussé-je encourir la dure peine de perdre la confiance de ces messieurs (montrant les bancs où siègent les protectionnistes), j'ai changé d'opinion, et je ne persiste pas à soutenir des restrictions qui, à mes yeux, sont contraires à la justice. J'explique maintenant ce que j'ai bien voulu appeler mes prédictions. Je n'ai pas dit que votre législation nouvelle, favorable aux principes de la liberté du commerce, entraînerait nécessairement et surtout immédiatement l'adoption par d'autres pays d'une politique analogue. J'ai dit seulement que d'autres pays, ultérieurement, suivraient cette voie. En effet, déjà quelques-uns ont manifesté cette intention. Les Deux-Siciles ont modifié leur code de commerce. C'est un petit état, j'en conviens; vous conviendrez cependant, vous aussi, que c'est déjà un progrès. Mais, a dit le noble lord Bentinck, vous nous avez promis que la France adopterait nos principes. Je n'ai rien dit de semblable. J'ai dit seulement que je jugeais le gouvernement français trop éclairé pour vouloir persévérer dans toutes les restrictions actuelles sur les articles de fabrication anglaise; mais j'ajouterai que le gouvernement serait sans doute contrôlé dans les deux chambres par l'influence de ceux qui sont intéressés au gouvernement, appuyés par beaucoup d'hommes intelligents en France, finirait par l'emporter sur les partis intéressés, et préparerait les voies à un code de commerce plus libéral. Mon opinion est toujours la même; je crois qu'en France les intérêts du grand corps des consommateurs l'emporteraient comme ils doivent l'emporter sur les intérêts du petit nombre, et je crois encore que si vous adhérez à notre projet de progression vers la liberté commerciale, la France suivra votre exemple; mais si, au lieu d'avancer, vous reculez, votre exemple influera bien plus dans un sens opposé. Je sais qu'il s'est formé en France des sociétés pour introduire un système plus libéral dans le commerce et l'in-

et, dans cette négligence, il est entré un peu de dédain. Les hommes de la droite ont si clairement manifesté la ferme et inébranlable volonté d'éviter les pièges où sont tombés en partie leurs pères, ils se sont ouvertement et si positivement séparés de l'ultramontanisme en religion et de l'absolutisme et de l'appel à l'étranger en politique, qu'il ne suffit pas à M. Sue, pour entamer cette position, de faire dire aux jésuites, qui, chacun le sait, ont servi Louis-Philippe de tout leur pouvoir, et qui produisent, même en chaire, la louange à Marie-Amélie, qu'ils regrettaient la fatalité échue, et que les 212 millions de la maison Bourbon sont destinés à rétablir les privèges légitimes, sous l'empire de la loi de la compagnie peut fleurir et prospérer. Ces petites vengeances ne trompent personne. Comme on a pu remarquer qu'à mesure que nous avançons dans nos critiques, les jésuites devenaient d'autant plus favorables à la branche aînée dans le *Juif errant*, et cherchaient d'autant plus à compromettre les royalistes, aucun lecteur n'a pu être la dupe de ces puétilles et innocentes représentations du *Constitutionnel*. Sans s'arrêter à combattre cette petite manœuvre, la critique a pu donc passer immédiatement à l'examen de la moralité d'une autre recette de succès employée par M. Sue, la hardiesse de certains tableaux ou des méfaits de la partie la moins honorable des classes populaires sont peints avec des couleurs si vives, que l'auteur a senti lui-même la nécessité de trouver une excuse au cynisme de ces descriptions. C'est ainsi que nous sommes arrivés à apprécier l'œuvre de M. Sue, indépendamment de toute idée religieuse et seulement au point de vue de la moralité et de l'utilité sociales. C'est dans les utopies des socialistes, en effet, que l'auteur est allé puiser ses idées, quand il est devenu moraliste et réformateur, à la grande surprise des lecteurs du *Liberal-Gull*, de la *Salamanbre* et de *Blivet-Plak*, qui paraissent très étendus peu propres à l'initier à ce sacerdoce public. La critique a cherché, sous l'emphase des termes et sous la poésie développée des descriptions, les principes de cette nouvelle morale que M. Sue inaugure dans ses livres, et elle y a trouvé la négation du devoir individuel remplacé par le devoir social. Partout une satire passionnée de la société, partout une apologie non moins passionnée des torts de l'individu; la position des classes laborieuses, représentée, non comme difficile, ce qui est vrai, mais comme intolérable; le problème de l'organisation du travail soulevé d'une manière irritante sans être résolu, la proposition de tous les désordres, non seulement excusés, mais justifiés, comme résultant d'une nécessité irrésistible, ce qui équivaut à la réhabilitation des doctrines si vivement reprochées aux casistes de la morale catholique, si vivement attaquées par le *Constitutionnel* et M. Sue. Ajoutez à cela la fiction du bien-être et des jouissances substituée à celle du sacrifice, la glorification de la sensualité, la libre expansion des passions et la satisfaction de tous les penchans, ainsi qu'ils soient, remplaçant la domination du sentiment moral sur les instincts physiques, et la république des sens fondée sur les ruines de la monarchie de Paris, vous aurez le résumé des services rendus par M. Sue à la dignité humaine, qu'il ravale, à la société, qu'il calomnie; aux classes propriétaires, que de pareilles doctrines, si elles s'accroissent, exposeront aux catastrophes d'une guerre sociale; aux classes laborieuses, elles-mêmes, qu'elles désarment pour la lutte qu'elles ont à livrer et les épreuves qu'elles ont à subir dans la vie.

Elles pourront démontrer qu'il n'est pas à l'avantage de la grande masse des consommateurs, d'acheter de la quincaillerie chère et mauvaise, du coton cher et mauvais et de la toile... Elles pourront démontrer qu'il n'est pas à l'avantage de la grande masse des consommateurs, d'acheter de la quincaillerie chère et mauvaise, du coton cher et mauvais et de la toile... Elles pourront démontrer qu'il n'est pas à l'avantage de la grande masse des consommateurs, d'acheter de la quincaillerie chère et mauvaise, du coton cher et mauvais et de la toile...

On a reçu des avis du cap de Bonne-Espérance en date du 12 mars. Les démonstrations des Cafres sur la frontière du territoire britannique continuent à être inquiétantes. Les traités conclus avec les Indigènes ne paraissent pas suffisants pour protéger la vie et la propriété des colons : à cette occasion de nombreuses meetings ont eu lieu dans diverses parties du pays pour demander au gouvernement de nouveaux postes avancés, ainsi que des renforts de troupes.

**Affaires de France.**

La chambre des pairs de France a commencé samedi, comme nous l'avons annoncé hier, la discussion du projet de loi sur la convention conclue le 13 avril avec la Belgique. La commission avait conclu, à l'unanimité, à l'adoption du projet. Nous devons signaler ce fait, d'autant plus significatif, que le rapporteur, M. Barner, est un des partisans les plus persévérants du régime monarchique. Il a cependant reconnu que la convention était un acte de nécessité et qu'il n'y avait rien de plus sage que de l'accepter.

Le traité contient une disposition rétrograde, par laquelle est limitée l'importation des fils de lin au droit réduit. Il a soulevé sous ce point de vue les justes critiques de M. le duc d'Harcourt, qui s'est fait le promoteur actif d'une union douanière entre la France et la Belgique.

La chambre, après avoir entendu MM. Beugnot, Boulet et le baron Charles Dupin, a continué à lundi la discussion générale.

**LE BUDGET FRANÇAIS**

Comme le revenu brut de la France ne peut être raisonnablement évalué à plus de 9 milliards, l'administration prélève environ 15 p. 100 sur la production totale, c'est-à-dire sur la production agricole, industrielle et mercantile du pays, ou sur d'autres termes, un peu plus d'un septième. A la vérité, si l'on veut savoir au juste de quel côté l'impôt pèse le plus, il faut fendre contre ses ennemis du dehors et du dedans, on doit commencer par définir, ce que sont les travaux publics, à sa charge et les services qu'il rend, soit comme maître d'école, soit comme messager, soit enfin comme fabricant. Mais, cette tâche est trop délicate pour être confiée à un homme d'Etat. On en moyenne chaque Français livre à l'administration, comme prime d'assurance, 10 p. 100 de son revenu, et tout ce qu'il peut avoir en plus, il le donne à la nation, soit en vertu de son droit de citoyen, soit en vertu de son droit de contribuable.

Ainsi, le gouvernement est aussi riche que si le septième du sol, des maisons, des usines, des magasins, des capitaux, des mobiliers, et enfin des travailleurs eux-mêmes lui appartenait en toute propriété.

(Univers.)

On lit dans le rapport de M. Bignon sur les travaux publics, que le budget des travaux publics, en 1845, s'élève à 65 millions. Ce chiffre est en avance sur le budget de 1844, et il est dû à ce que le gouvernement a pu consacrer à ces travaux sans interruption les fonds d'amortissement. Or, que de fois dans les années précédentes, dans les chemins de fer, si quelque accident a éclaté, ou à l'intérieur forçait

d'appliquer les fonds de l'amortissement à soutenir la rente ? De tous les côtés, on ne voit que des éléments de ruine, et la chambre, telle qu'elle est, n'est pas en état de remédier aux maux qui apparaissent dans la situation politique de la France. (Gazette de France).

**Nouvelles et faits divers.**

Le Vorort suisse vient de faire remettre aux états le programme des questions dont la diète devra s'occuper dans la session de 1846. Les objets à traiter sont au nombre de 47. Il est dit que la diète s'occupera de la révision du pacte fédéral, bien que l'état actuel du pays ne permette pas d'espérer que cette affaire fera des progrès sensibles.

Le paragraphe 25 fait mention de la prohibition des corps-francs. Il est dit que les cantons de Glaris, Grison, Argovie, Thurgovie, Neuchâtel, Bâle-Campagne et Appenzell-Rhodes extérieurs n'ont pas encore fait de loi à ce sujet.

Les états sont invités à donner à leurs députés des instructions relativement à l'affaire des jésuites.

L'impétuosité que le roi Louis-Philippe a montrée à chaque attentat rappelle un événement peu connu, qui dénote le courage personnel du roi de Naples actuel. On avait tramé, il y a quelques années, un complot contre S. M., et celui des complots qui devait tuer le roi avait été élavé avec lui et traité à chaque occasion par le roi en véritable ami. Le monarque, exactement informé du projet de l'assassin, et sachant qu'il tenait cachés deux pistolets chargés à balles sous la chabraque de son cheval, il le garda à ses côtés plusieurs heures pendant des manœuvres et s'entreteint si affectueusement avec lui que le meurtrier n'eut pas le courage d'exécuter son crime, ce qu'il eut pu faire en une minute.

Dans la semaine qui a expiré le 7, il a été exporté de Londres pour Rotterdam 4,000 onces d'argent en espèces, et pour Mogador 2,000 d.

On évalue les besoins de la consommation du sucre pour cette année en Angleterre à 240,000 tonneaux ; tandis que d'après les calculs les plus précis l'importation de cet article ne dépassera pas 238,000 tonneaux. Ainsi, d'après ces prévisions l'importation se trouverait de 22,000 tonneaux au-dessous des besoins.

Chemins de fer rhénan. — L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie de fer rhénan a eu lieu à Cologne le 1er mai. Le président de la compagnie, M. Moisson, a présenté au nom de la direction, l'exposé de la situation de l'entreprise, et ce qui concerne la construction et les résultats de l'exploitation pendant l'année 1845. Le résultat de cet exposé que la construction de la double voie sur les sections d'Aix-la-Chapelle à Herbesthal et de Buir à Langerwehe, est avancée au point que la première pourra être ouverte au mois d'août, et l'autre au mois de novembre de cette année. Les travaux sont en voie d'exécution sur la section de Duren à Langerwehe ; et ils seront commencés, dans quelques mois, sur celle de Buir à Cologne. L'achèvement complet de la double voie est préparé de telle sorte qu'il coïncide avec l'ouverture des chemins de fer de Paris et de Berlin. Par la mise prochaine en exploitation de la seconde voie des sections d'Aix-la-Chapelle à la frontière belge et de Langerwehe à Buir, le but le plus important, celui d'assurer la régularité, du service sera atteint.

Il y a quelques semaines seulement qu'est arrivée l'autorisation définitive de la compagnie de fer rhénan de transférer la station de Cologne au port libre, et les plans ont été repris immédiatement. Cependant les plans et devis n'ont pas jusqu'à présent été renvoyés à la direction par le gouvernement.

L'écroulement partiel du tunnel de Crampton, le 20 janvier 1845, a entraîné le transport des marchandises de ce tunnel, et dans la soirée du chemin de fer rhénan en 1845 et la compagnie de fer rhénan a présenté un excédant de 73,726 quintaux sur le budget de 1845.

Celui des voyageurs a été de 55,051, et le transport des marchandises à l'intérieur de 412,792 quintaux. Les recettes de l'année 1845, se sont élevées à 606,347 th. Les frais d'exploitation à 258,925 L'intérêt et l'amortissement des divers emprunts à 145,952 404,877

Excédant net. 201,470 th. que l'on a proposé d'appliquer comme suit : dividende de 3 p. c. pour les actions primitives, 135,000 thalers ; au fonds de réserve, les 66,470 thalers restants.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité, ainsi que celle de partager, en conformité des statuts, 2 p. c. de l'excédant entre les membres de la direction, et 1 p. c. entre ceux du conseil d'administration.

On a procédé ensuite au remplacement de huit membres du conseil d'administration dont le mandat expire cette année ; ils ont été élus à l'exception de M. Simonis, de Cologne, qui a été remplacé par M. Joest, et de M. de Stephens, d'Aix-la-Chapelle, qui l'a été par M. Pelzer.

On écrit de Leipsig, le 3 mai : Depuis longtemps aucune foire et surtout aucune foire de Pâques, n'a été aussi mauvaise que la foire actuelle. La semaine qui précède l'ouverture officielle de la foire et dans laquelle se font ordinairement les principaux achats en gros, a été d'une longueur extrême et la première semaine du marché n'a pas vu non plus arriver beaucoup d'acheteurs. On n'entend partout que des plaintes. La cause principale de ce mauvais état des affaires est dans les derniers événements de Pologne et dans l'incertitude de l'avenir politique de Cracovie. L'est de l'Europe est le principal débouché des marchandises apportées à Leipsig ; surtout des articles de luxe, et aujourd'hui ce débouché se trouve entièrement fermé. La sévérité de la censure et des autorités administratives contre les ouvrages qui contiennent des idées libérales augmente chaque jour, et le commerce de la librairie sera forcé de quitter Leipsig si cette persécution intelligente continue.

Un physicien expérimentait en public ; pour prouver qu'on ne peut vivre sans air, il avait mis un chat dans la machine pneumatique. Plusieurs coups de piston étaient donnés. L'animal, qui commençait à se sentir gêné dans une atmosphère qui se raréfiait de plus en plus, eut le singulier bonheur de s'apercevoir d'où venait le danger. Il mit la patte sur le trou qui donnait issue à l'air et empêcha qu'il n'en sortît davantage. Tous les efforts du physicien furent inutiles, soit pour tirer le piston, dont le jeu était arrêté par la patte du chat, soit pour déboucher le trou de la plate-forme. Le chat, dont alors la patte se trouvait dégagée, la retirait aussitôt ; mais au premier coup de piston qui le privait d'une portion d'air, il se hâta de l'y remettre. Tous les spectateurs applaudirent à la sagacité de l'animal, que l'on fut obligé de délivrer pour lui en faire substituer un autre moins intelligent.

Voici le nombre de becs de gaz existant dans Paris, tant sur la voie publique que chez les particuliers, et la participation de chaque compagnie dans le chiffre total :

Compagnie	Particuliers	Total
Compagnie anglaise	2,563	27,563
française	2,713	22,713
généraliste	1,191	7,191
de la capitale	1,118	6,500
de Belleville	570	3,900
de l'Ouest	578	700
	9,738	61,200
		69,933

Le nombre des becs chez les particuliers est porté ainsi à 61,200 ; mais comme on a donné le relevé de chaque usine en chiffres ronds, on peut, pour plus d'exactitude, porter le chiffre total à 70,200. Et comme les constatations sont de 77,494, il y a donc 7,284 fractions de becs qui peuvent équivaloir à 3,300 becs, de sorte que le nombre total des becs existant à Paris serait de 73,500.

Un bec de gaz consommant 102,72 litres (3 pieds cubes) par heure, produit une lumière qui équivalait à celle que l'on obtient de 7 bougies de cure de 5 à la livre, de 9 chandelles de suif ordinaire de 6 à la livre ; par conséquent, les 73,500 becs donnent tous les soirs la lumière que l'on ne pourrait obtenir que par la combustion de 514,500 bougies de cure ou par la combustion de 661,500 chandelles de 6 à la livre.

On lit dans le Times : Grâce au développement des instincts pacifiques dans notre société, une seule personne, en employant tous les moyens en leur pouvoir pour prévenir une collision entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. C'est ainsi que dans l'Exeter il a été décidé que l'on enverrait une commission pour négocier la paix.

Le sacrifice par la soif des jouissances, de l'homme qui devient la lutte par la morale du bien-être et d'un nonchalant acquiescement à tous les instincts sensuels ; avez-vous le secret de Dieu ? savez-vous par quelles épreuves cette génération doit passer ? Remerciez la Providence de ne pas avoir permis que de tels principes aient régné dans notre pays à l'époque où l'Angleterre, débordant sur notre territoire, vit ses escadrons bardés de fer se briser contre la haute tour d'un berger. Jamais la société sensuelle, dont vous rêvez l'établissement, n'aurait enfanté Jeanne-d'Arc, qui jetait, priant et triomphant, et les fils de Duguesclin et de Clisson seraient aujourd'hui les esclaves des descendants des compagnons du Prince Noir.

Et savez-vous qu'à la fin du dernier siècle, avec ces belles théories qui font de l'homme l'esclave de ses penchans, et qui remplacent les saintes et nobles béatitudes de l'évangile par celles des sens, on eût vu tous les partis donner et suivre l'exemple du courage, de simples femmes mourir en héroïnes, Madame Elisabeth monter sur l'échafaud avec la sérénité de la vertu chrétienne, et madame Roland avec la froideur et la gravité de la philosophie antique, la Vendée produire à la fois Cathelineau et La Rochejaquelein pour confesser sa foi monarchique et chrétienne par des victoires, et la France, s'ouvrant à elle-même les entrailles par un effort héroïque, enfanter à la fois quatorze armées pour défendre l'intégrité de notre territoire national, à la voix de Danton (3), qui comprenait tout en grand, la guerre comme le crime ! Non, non, si la morale sociale que vous voulez mettre en honneur eût été des lors accréditée, c'en était fait de notre nationalité. Si l'esprit de dévouement et de sacrifice n'avait pas été profondément gravé dans le cœur de cette nation, si l'amour des jouissances et du bien-être eût amoli les âmes, si au lieu de cette génération qui commit des fautes, des crimes même, mais qui poussa jusqu'à l'héroïsme le culte des idées et ne crut pas payer cher leur triomphe en endurant toutes les souffrances et en inondant le monde de son sang, il y avait eu une génération formée à l'école de votre morale, estimant que l'homme doit céder à ses penchans, qu'il doit satisfaire avant tout ses sens, chercher avant tout le bien-être, nous n'aurions pas vu ce que nous avons vu, et pour venir à bout de nos résistances, l'Europe eût pu se dispenser de prendre les armes : des verges eussent suffi comme pour les îles rebelles.

Ne vous étonnez donc plus de l'importance que nous avons attachée à un ouvrage d'imagination, et de la vivacité de nos critiques. Nous n'avons pu souffrir plus longtemps le spectacle de la France enervée par cette triste et déplorable littérature, et traitée comme ces frères du sultan dont on dégrade le cœur, et dont on éteint l'intelligence dans les profondeurs dévorantes du sérail. Nous ne partageons pas l'avis de ceux qui pensent et qui disent que les écrivains se trouvent absous par la complaisance des lecteurs. Jamais la complaisance n'a dû être une punition, et les devoirs de ceux à qui

(3) Danton, malgré les crimes qui ont laissé un poids si lourd sur sa mémoire, et surtout les massacres de septembre, qu'il annonça par cette phrase : Il faut faire pour une révolution, et quelques autres généraux. Il déploya une incontestable énergie pour la défense de son territoire ; il dévota un assez grand nombre d'individus aux lois de sang, qu'il avait contribué à faire promulguer ; enfin, par son sang avant de mourir, il demanda pardon à Dieu et aux hommes, et avait fait instituer le tribunal révolutionnaire.

M. Nisard, dans son Histoire de la littérature française, dont les deux premiers volumes ont paru :

Dieu a mis au front un rayon d'intelligence, sont plus dignes et plus rigoureux que les dévifs du reste des hommes. Les conditions ne doivent pas suivre, ils doivent conduire ; ce n'est pas en vain qu'ils ont reçu l'initiative, et s'ils contribuent, en flattant les mauvais penchans de leur siècle, à multiplier ses égarements, ils deviennent responsables de ces égarements devant Dieu et devant l'humanité.

Les lettres ne sont pas un vil commerce, et les œuvres de l'esprit, des denrées qu'on puisse fabriquer de manière à flatter tel ou tel goût dominant, tel caprice ou telle faiblesse. L'art, c'est le beau servant d'instrument au bien ; ceux qui l'oublient dérogent à la première des noblesses, celle de l'intelligence, car si le commerce était jadis interdit à la noblesse de race, il est toujours interdit à la noblesse de l'esprit.

Notre dernier mot sera cependant pour les lecteurs et surtout pour les lectrices qui encouragent de pareilles publications par l'empressement avec lequel ils les accueillent. Ne voient-ils donc rien de plus digne de leur intérêt dans ce siècle que des fortunes imaginaires, et surtout des infortunes de la Gonolaise ou de la reine Bacchanaï ? Ne sont-ils pas un peu honteux de consumer ainsi stérilement leur sensibilité et leur intérêt dans les régions de l'idéal, et d'un idéal si insaisissable et si bas, et de se livrer aux grandes questions qui confèrent à l'avenir de leur siècle, qu'un être d'élite par les aventures des héros et des héros du Juif errant et des Mystères de Paris ? Ne se sont-ils pas dit quelquefois qu'en éternant ainsi son cœur et son intelligence, on finissait par tomber dans cette torpeur et cette indifférence apathique qui livrent les contrées où elles règnent au bâton d'un despote ou à l'épée d'un conquérant, et qui précipitent rapidement les nations sur la pente de leur décadence ?

Je ne veux offenser personne, mais je doute fort que, parmi toutes ces grandes lectures de romans dont Pâris est baptisée par les drames imaginaires et les dans le cerveau de M. Sue ou de M. Spillie, on trouve un cœur comparable à celui de la femme du grand Sobieski. Elle ne s'occupait, cette-là, que des drames de l'histoire, et lorsque son invincible époux, déjà à cheval, et au moment de partir à la tête d'une armée polonoise, pour aller dissiper l'innombrable armée des infidèles qui entourait Vienne d'un cercle de fer, lui adressait ses derniers adieux, il vit qu'elle pleurait en regardant son fils, bel et noble enfant de dix ans, qui attachait son regard sur son père un regard plein de feu.

Le grand Sobieski lui demanda la cause de ses larmes, en ajoutant que Dieu serait avec lui dans les périls qu'il allait courir, et que la gloire de sauver l'Allemagne, promise à son courage, le payerait de tous ses travaux. « Je pleure de regret, monseigneur, répondit cette femme héroïque, en songeant que cet enfant est trop jeune pour aller défendre la croix avec vous et partager la gloire qui vous attend. » Qui sait ? Si la femme de Sobieski eût été une lectrice des romans de M. Sue, peut-être lui eût-elle répondu : « Je pleure, monseigneur, au souvenir de la mort du Chourinard, et de la mort de la princesse des infortunes de la reine Bacchanaï et de Couche-tout-Ne, ce malheureux héritier du Juif errant. »

(La suite à demain.)

aux habitants de Cincinnati. Cette pétition est revêtue de nombreuses signatures. Des dames voulaient aussi la signer, mais nette idée ayant paru bizarre, elles ont résolu d'envoyer une Adresse aux dames de Philadelphie, et la pétition est revêtue de seize cents signatures.

Une circonstance importante a longtemps laissé du doute dans l'affaire du régicide Leconte : on n'avait point encore trouvé l'origine de l'arme qui lui a servi à commettre son crime. Cette arme, comme on le sait, est une carabine à deux coups d'une qualité excellente, bien que ce ne soit pas une arme de luxe. Dans la perquisition faite à son domicile, on avait constaté la présence d'un fusil à deux coups, reconnu pour celui dont il faisait habituellement usage quand il était garde-général. On avait conclu que, puisque Pierre Leconte avait laissé ce fusil à Paris, c'est qu'il tenait d'une tierce personne ou qu'il avait acheté, au dernier moment, la carabine avec laquelle il avait tiré sur le roi.

Pierre Leconte, soit qu'il ait voulu se donner plus d'importance, soit par tout autre motif, s'était à cet égard, enveloppé de réticences. Il refusait toujours de s'expliquer sur cette carabine. Ce système singulier avait excité toute la vigilance des magistrats instructeurs. De minutieuses informations avaient eu lieu à Paris et à Fontainebleau, pour découvrir d'où provenait la carabine. Ce mystère est maintenant éclairci : il est constant que cette carabine a été vendue, il y a six ans, à Pierre Leconte, par un armurier de Paris. Il s'était servi de cette carabine à Orléans. Cette arme a été parfaitement reconnue par l'armurier qui l'a vendue et par plusieurs personnes qui ont vu entre les mains de Leconte. Les déclarations de ce dernier ont en outre confirmé les dépositions des témoins.

Le rapport de cette affaire sera fait le 18 de ce mois à la cour des pairs. M. Franck-Carré est chargé de ce travail. On présume que l'affaire viendra dans les prochains jours de juin.

Le navire anglais le *Recovery*, chargé de transporter des condamnés de Bombay à Singapore, s'est vu forcé de relâcher à l'île Ceylan, par suite d'une révolte qui a éclaté parmi les déportés pendant sa traversée, et qui, sans la fermeté du commandant, aurait pu entraîner le massacre de tout l'équipage, avec la perte du bâtiment. On permettait, comme d'habitude, aux prisonniers de se promener sur le pont à des heures déterminées, par bandes de six ou huit et même dix; mais, malgré la surveillance à laquelle ils étaient soumis, ils parvinrent à se concerter, et, au moment où le navire se trouvait dans le détroit de Manaar, trente d'entre eux, ayant brisé leurs fers, forcèrent la grande écouteille et se précipitèrent sur le pont, où, se faisant une arme de tout ce qu'ils trouvaient, ils assaillirent l'équipage. Heureusement, le capitaine était toujours sur ses gardes; appelant aussitôt à son aide, il cassa la tête au chef des mutins, repoussa vigoureusement ses agresseurs, et, avec le secours de ses officiers, réussit à les repousser dans la cale, avant qu'ils eussent pu gagner le dépôt des munitions. On ferma aussitôt les écouteilles, et il ne fut pas difficile de se rendre maître des révoltés. Aussitôt son arrivée à Colomba (capitale de l'île Ceylan), le capitaine a fait une déclaration au gouverneur, et les déportés, dont plusieurs sont grièvement blessés, ont été mis à la disposition de la justice.

Un journal annonce la mort de Vidocq, ex-chef de la police de sûreté de Paris. Vidocq s'était retiré à Saint-Nicolas, près de Bruxelles. Ce journal ajoute :

« On assure que Vidocq a vendu, dans ces derniers temps, à un éditeur de Bruxelles, des papiers, notes et renseignements très curieux sur diverses familles et personnages de France, à condition, toutefois, de ne les livrer à l'impression qu'après sa mort, car le secret lui avait été payé, et il voulait avoir de la publicité à sa manière et tenir ses engagements; du reste, depuis une année, ses facultés intellectuelles s'étaient affaiblies par suite de fréquents excès de liqueurs alcooliques. »

M. le duc de Montpensier, Ibrahim-Pacha, les jeunes princes égyptiens, Solyman-Bey et le docteur Lallemand assistaient jeudi à la représentation de *Phébé*. Ce spectacle a vivement impressionné Ibrahim-Pacha. Il a dit à son entourage de voir de jeunes et jolies femmes.

A leur départ, les princes, avec une grâce parfaite, ont remercié M. Ferdinand Lafoué et V. François du plaisir que le beau spectacle de *Phébé* leur avait fait éprouver.

Le duc de Montpensier, dont une des qualités charmantes est l'urbanité, a présenté M. Laurent François à Ibrahim-Pacha, en lui disant : « Vous notre professeur à tous; je vous remercie de l'avoir applaudi comme moi. » Ibrahim a répondu : « Je prie Dieu qu'il lui accorde de longues années pour qu'il puisse être le professeur d'une nouvelle génération de esprits. »

On lit dans les journaux de Londres du 5 mai :

James Cuthbert, qui avait été arrêté pour avoir proféré des menaces contre sir Robert Peel, est un ouvrier tailleur; il a comparu aujourd'hui devant le magistrat du police de Bow-street. Les témoins ont déclaré qu'il était ivre quand on le conduisit au corps de garde voisin. On ne trouva sur lui que deux aiguilles et un dé. James Cuthbert paraît repentant, et déclare qu'il ne veut plus tuer le premier ministre, il le respecte et le vénère. Le magistrat, voyant que Cuthbert est un pauvre diable, l'a renvoyé, à la condition qu'il retournera à son travail de ne pas troubler la paix publique pendant trois mois.

Les prisonniers d'Abd-el-Kader. — Nous avons déjà parlé de l'honneur que le chasseur Bernard, qui a réussi à s'échapper de la déira d'Ab-el-Kader. De nouveaux détails fort intéressants ont été fournis par ce brave soldat sur l'affaire de Sidi-Brahim et ses suites :

« Bernard faisait partie d'une des trois compagnies qui ont été les premières défaits, le 23 septembre, au combat de Sidi-Brahim. Il a reçu deux blessures dans le premier carré, et il est tombé sans connaissance non loin du canal de Montagnac. Quand il est revenu à lui, il s'est trouvé au milieu de tous ceux de ses camarades blessés que les Kabyles n'avaient pas eu le temps d'achever et que l'on réunissait par ordre d'Abd-el-Kader.

On a mis tous les prisonniers sur le Maroc. Comme Abd-el-Kader n'avait pas assez de mulets pour charger les têtes qu'il avait fait couper, on a obligé tous les blessés furent forcés par les chefs qui les conduisaient d'en tuer une ou deux. La seconde journée, une tribu fournit des bêtes de somme, et on peut délivrer ces malheureux de leur douleur et sanglant fardeau. Ceux que leurs blessures empêchaient de suivre furent abandonnés et massacrés dans les tribus qu'on traversait. Le troisième jour, ils arrivèrent à la déira, qui se trouvait campée sur les bords de la Matouia.

« On a mis plusieurs prisonniers à la femme d'Abd-el-Kader; quelques-uns, dont le nombre, furent condamnés à être embaumés avec du miel. Les autres qui devaient être envoyés à Fez; ensuite, on plaça en rond les têtes sur un socle, la figure tournée du côté du soleil levant, et les Arabes de la déira et les tribus voisines vinrent faire une grande fantasia autour de cet affreux spectacle. Bernard reconnut un très-grand nombre; celle du lieutenant colonel de Montagnac avait été tellement mutilée qu'on la laissa sur le champ de bataille. Les Kabyles ou chaque cavalier qui passait à côté d'elle lui tirait un coup de pistolet ou lui donnait un coup de yatagan.

Bernard s'occupa de panser ses camarades et d'extraire plusieurs balles. Ceux qui avaient les meilleures chemises les donnèrent pour faire les premiers pansements; les doublures des tuniques furent également employées à l'usage de la charpie et des bandes.

Le docteur Cabasse rejoignit quelques jours après, grâce à ses soins éclairés qu'empreses, les blessures les plus légères furent promptement guéries. Il fit plusieurs amputations avec un succès inespéré dans de mauvaises conditions surtout; beaucoup de ces malheureux prisonniers lui furent sauvés.

Les plus grandes vexations que nos pauvres compatriotes aient eues pendant leur captivité des femmes, qui souvent les frappaient et leur arrachaient les yeux.

La nourriture des prisonniers se compose d'un ou deux kilos d'orge et

d'un peu de viande; mais la viande ne leur est distribuée que tous les trois ou quatre jours, et quelquefois plus rarement; on ne fait abattre que les animaux malades.

« Lorsque Bou-Hamedi apprit que la colonne de M. le général Cavaignac marchait sur la déira, il fit lever le camp à tous les prisonniers : les huit qui ne purent pas suivre le mouvement eurent la tête coupée.

« Les officiers n'ont pas voulu se séparer leur sort de celui de leurs hommes. MM. Cognord, Larrazet, Thomas et le docteur Cabasse sont adorés; ils prodigèrent aux prisonniers des soins paternels, ils se privèrent d'une partie de leur nourriture pour améliorer et augmenter celle des hommes.

« Sur les carabinières du marabout de Sidi-Brahim, six ou sept blessés seulement ont été faits prisonniers; trois sont morts à la déira quelques semaines après. Ceux qui vivent encore se ressentent et se sentiront toujours des privations et des rudes épreuves auxquelles ils ont été condamnés pendant les trois jours d'agonie de cette compagnie.

« Le compagnon de fuite de Bernard a été massacré à quelque distance de la déira, le lendemain de leur fuite; Bernard lui-même fut attaqué par un Kabyle qui n'était pas armé et qu'il assomma à coups de bâton.

« Tout le 8<sup>e</sup> bataillon voulait conserver ce brave dans ses rangs; mais, dominé par le désir de revoir son vieux père, Bernard vient de s'embarquer pour la France avec tous les hommes libérables. »

**Théâtre-Royal-Français.**  
Mercredi, 13 mai 1846. (2<sup>e</sup> Représentation supplémentaire.)  
Les comédiens ordinaires du Royal ont l'honneur de donner conjointement avec les **Arabes du Désert de Sahara,**  
**Le Chalet,**  
opéra-comédie en un acte, paroles MM. Scribe et Melesville, musique d'Adam.  
**La Vie en Partie Double,**  
vaudeville en un acte, par MM. Anicet, Dennery et Brisebarre.  
On commencera à SEPT heures.

**Grande Salle Tivoli.**  
SAMEDI, 16 MAI 1846,  
**GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.**  
Le bal s'ouvrira à 10 heures du soir.

**ANNONCES.**  
**SALON DES VARIÉTÉS VAN AMSTERDAM,**  
VAN DEN HEER  
**J. E. DUPORT,**  
staande het fraaije welingerigte Schouwburg-Lokaal in het Korte Voerhout, tegenover den Koninklijken Schouwburg.  
WOENSDAG, 13 MEI.  
Lekain in Duplo, vaudeville in twee bedrijven, naar het Fransch. Tot slot: De Minnaar zonder Geld, vaudeville in één bedrijf.

**SALON DES VARIÉTÉS VAN AMSTERDAM,**  
ONDER DIRECTIE VAN  
**P. Boas en N. Judels,**  
staande met hunne Nieuwe Grootte Schouwburgtent op het Plein.  
WOENSDAG 13 MEI 1846.  
De Scheepsjongen nieuwe groote vaudeville in 2 bedrijven, naar het fransch (le Mousse) vrij gevolgd, door P. Boas, met nieuwe decoratiën.  
Na hetzelfde **Eene lelijke Vrouw** nieuwe vrolijke vaudeville in 2 bedrijven, naar het fransch (Une Femme laide) door den Heer Kamphausen, met geheel nieuwe decoratiën en costumes.  
Zullende de Hoofdrollen in bovenstaande vaudevilles door Me. SIEM en LARÉ, alsmede door den Heer Junius vervuld worden.  
Aanvang ten half negen uren.  
**P. Boas & N. Judels.**

**CIRQUE PRIVILÉGIÉ DU NORD**  
PAR LEURS MAJESTÉS LES ROIS DE SUÈDE, DE NORWÈGE ET DE DANEMARCK.  
SOUS LA DIRECTIÖN DE  
**M. Didier Gautier,**  
Au Plein. — AUJOURD'HUI, mardi 12 Mai.  
Grandes manœuvres, Exercices équestres, danse gracieuse à cheval. — Chevaux dressés et danse Acrobatique. — On clôturera une Pantomime: Les Sauvages du Mexique, dans laquelle on donnera tous les Exercices des BÉDOUINS du désert.  
PRIX DES PLACES:  
Premier rang fl. 1.00. Second rang fl. 0.50. Troisième rang fl. 0.30. Quatrième rang fl. 0.20.  
Demain, MERCREDI, 13 Mai. — Spectacle extraordinaire demandé:  
Grand Quadrille équestre, Exercices à cheval et Chevaux dressés. — Pantomime nouvelle.

**LES EXTRÊMES.**  
L'AMIRAL TOM POUCE ET LE GÉANT JOVANI VENIER.  
**Tom Pouce**, âgé 21 ans et 3 mois, a la taille d'un mètre et pèse 24 kilogrammes.  
**Le Géant Jovani**, âgé de 22 ans et 4 mois, la taille de 2 mètres et 30 pouces et pèse 100 kilogramme.  
A cet exposition est jointe un joli **Cabinet de figures de Cire.** L'exposition est dans la Grande Loge au **Plaats.** (Voir l'affiche.)

**MÉNAGERIE D'ANIMAUX VIVANTS,**  
consistant en plus de cinquante différentes espèces très-rare, entre autres le **Crâne** du Wile de pieds de longueur, **Panthere, Léopard,** une belle collection de **Serpents et d'Oiseaux,** etc.  
A voir tous les jours de 10 heures du soir, au **Plaats,** coin du Verre.

**AVIS.**  
J'ai l'honneur de vous prévenir qu'à dater de ce jour je viens de transférer mon magasin de la rue dite *Spuistraat*, 387, et d'ouvrir dans la rue dite *Hoogstraat*, n° 339, un **Bazar d'articles d'homme** pour lequel je me suis procuré dans mes voyages chez les meilleurs maîtres de France tout ce qu'il y a de plus nouveau et de plus confortable. Les principaux articles sont:  
Draperies de France et de Verviers pour habits et redingotes confectionnées, de fl. 25 et plus. Gilets de Rigné, de poil de chèvre, de cachemire, de soie et de thibet de fl. 5 et plus. Étoffes de Pantalon dessinés les plus nouveaux.  
Une spécialité pour l'article de chemises confectionnées à Paris dans les maisons les plus renommées; on en trouvera un grand assortiment tout prêt et celles qui manqueraient seront expédiées sur la mesure dans le plus bref délai: comme en percaline, toile de Hollande et de *batiste* de fil brodé de fl. 1.25 à fl. 2.3. Des chemises en couleur, dessin qu'on ne trouvera nulle part de fl. 2 à fl. 2. De faux cols piqués et non piqués de fl. 1.50 la douzaine et plus.  
Un grand assortiment de bretelles de caoutchouc, en soie, etc., de 50 cents jusqu'à des prix élevés. Tous les dessins les plus nouveaux en foulards des Indes.  
Cravates en soie, noir d'Anvers, en couleur, dessins nouveaux de Paris. — Cols divers. — Cravates d'été. — Robes de chambre. — Toutes sortes de Costumes en fil d'écosse en soie et chevreau. — Chaustottes, caleçons et gilets d'Angleterre et de France à tout prix.  
Une spécialité d'habillements d'enfants d'après les modèles de Gior-Curp à Paris.  
Des livres pour domestiques, le meilleur marché possible. Comme Pan saie qu'aucun grand fabricant n'envoie les nouveautés en dépôt, j'ai eu l'honneur de me procurer de tous les articles ci-dessus mentionnés, dans les maisons les plus renommées au comptant, ce qui me met à même de vendre à des prix dont la modicité n'a pas été égalée jusqu'ici.  
Pour la confection d'habillements d'homme j'ai fait exprès de venir des ouvriers de Paris afin d'être en état de fournir promptement les articles les plus élégantes.  
Espérant M.M. que vous voudrez bien m'honorer de votre confiance,  
**J. SALMON,**  
MARCHANT-TALANER, *Hoogstraat*, n° 339.

**MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,**  
*Hoogstraat*, 294, à La Haye.  
Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il se sera placé cette année sur le champ de la Foire; mais que son Magasin est pourvu de tout ce qu'il y a de plus élégant en fait de Nouveautés. PENDULES, CANDELABRES, BUSTES, LAMPES en porcelaine et bronze, PORCELAINES, BOURSES, SACS EN VELGERS, FLACONNERIE, très-riche, CALPINS très-nouveaux et BOITES NÉCESSAIRES et à CHALS, en ébène, SERVICES DE TABLE en porcelaine, etc.  
W. de Haan.  
P.S. Du 11 jusqu'au 31 mai on donne une rabais de 10%.

**Mad. la V<sup>e</sup> BLED, d'Amsterdam,**  
a l'honneur d'annoncer aux Dames de cette ville, qu'elle vient d'arriver avec un joli choix de **Mantelets, Étoffes pour Robes, Broderies** et autres articles conveables pour cette saison, elle se recommande à leur bienveillance.  
Logée au *Maréchal de Turenne, Korte Houtstraat.*

composée par **M. ELAÏD**, pharmacien à Paris.  
Cet agréable cosmétique, par ses propriétés toniques, arrête promptement la chute de la chevelure, la fait recroître et en prévient la décoloration. Le pot: 2 fr. 50 c.; tous les pots portent le nom de M. ELAÏD, *Mallard*. Dépôt chez M. Crémant, coiffeur, et *Rensburg*, à La Haye; *Maschoff*, à Amsterdam; *Ch. Cucke*, à Rotterdam.

**Cours des Fonds Publics.**  
**Bourse d'Amsterdam du 11 Mai.**

	10 hbr.	12 hbr.	14 hbr.
Dette active	21	72 1/2	72 1/2
Dito dito	3	—	—
Dito en liquidation	4	—	—
Dito dito	4	—	—
Dito des Indes	4	—	—
Syndicat	4	—	—
Dito	4	—	—
Société de Commerce	4	—	—
Act. du Canal de Bréda	4	—	—
Chemins de fer au Rhin	4	111	—
Act. du Chemin de fer Holland.	4	—	—
Wolff, Hope & C. 1793 & 1816	5	105 1/2	105 1/2
Dito dito 1823 & 1829	5	104 1/2	—
Inscript. au Grand Livre	6	—	—
Certificats au dit.	6	62 1/2	—
Dito inscriptions 1831 & 1833	5	96 1/2	—
Emprunt de 1840	4	90	—
Id. chez Stieglitz et Comp.	5	89	—
Passive	—	5 1/2	—
Dette différée à Paris	—	—	—
Differed	—	—	—
Espagne	—	21 1/2	—
Ardoins	5	—	—
Dit	3	—	—
Compagnie Ardoins	—	—	—
(Aff. de la Comp. de Commerce)	—	—	—
Autriche	—	108 1/2	—
Dito dit.	21	—	—
France	—	—	—
Pologne	—	—	—
Inscriptions au Grand Livre	3	—	—
Actions 1836	—	—	—
Emprunt à Londres 1837	—	—	—
18. id. 1843	—	—	—
Brésil	—	—	—
Portugal	—	—	—
Obligations à Londres	3	—	—

**Bourse d'Anvers du 11 Mai.**  
Métalliques, 5% — Naples, 5% — Ard., 5% 20 — Dette de l'ancien, — Passive 5% — Lots de Hesse 64 — Chant après la Bourse (2 1/2 heures), Ardoins 20 1/2.  
**Bourse de Londres du 11 Mai.**  
3% Cons. 96 1/2 — 2 1/2% Holl. 59 1/2 — 4% id. 90 — Esp. 5% 24 1/2, 25, 3% 36 1/2, 37 — Portug. 4% 53, 57 — Russes 100 1/2.  
**Bourse de Vienne du 5 Mai.**  
Métalliques, 5% 112 — Lots de fl. 500, 100 — Lots de fl. 200, 122 1/2, Actions de la Banque 155 1/2.  
**LA HAYE**, chez **Leopold Loebenbergh, Lage Nieuwstraat**,  
Dépôt-général à Amsterdam chez **M. SCHOONEVELD et Fils, Beurssteeg**; et à Rotterdam, chez **S. VAN RAYN SNEECK, Hoogstraat**.